



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 mars 2025

Délibération n°2025-06 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 7 mars 2025, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	12	15
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT, Guy HALGAND donne pouvoir à Marianne PERDRIJAT, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Hélène MORONVALLE,		
Absents :	Fabrice NOURY, Eric MORISSET, Marie MAERTENS, Marie GALANO		
Secrétaire :	Lina LEMARIE		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les commissions finances du jeudi 6 février et du jeudi 6 mars 2025,

Considérant que ces dernières années, la Commune a fait face à l'augmentation de nombreuses dépenses de fonctionnement obligatoires (charge de personnel, coût de l'énergie, inflation) mais qu'elle a réussi, à court terme, à contenir ses dépenses de fonctionnement afin de permettre un niveau satisfaisant d'autofinancement des dépenses d'investissement et de continuer à concrétiser les projets du mandat,

Considérant la décision de ne pas augmenter le taux de taxe foncière pour la troisième année consécutive,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : décide de fixer, comme suit, les taux pour l'année 2025 :

- Pour la taxe foncière sur le bâti : 36,87 %
- Pour la taxe foncière sur le non bâti : 70,04 %,
- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.91 %,

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20250313-2025_06-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025



Par délégation de M. le Maire,

Pascal NAWROCKI

1^{er} Adjoint au Maire